

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2022_0080

FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES AGENTS DE RIVE-DE-GIER ACCORD-CADRE N°22F0100

Le Maire de Rive-de-Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2121-1, R.2121-5 et suivants et R.2123-4, R.2162-2, R.2162-13, et R.2162-14,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents de Rive-de-Gier, publié le 05/07/2022 sur le profil acheteur mairie et le journal d'annonces légales « Le Progrès»,
- Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- **D'attribuer les accord-cadres** relatifs aux fournitures de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents de Rive-de-Gier, comme suit :

LOT 1 : Fourniture de vêtements de travail pour le personnel technique à la société **LE GANT ELGE – 10 rue des VAB – 42400 SAINT-CHAMOND** pour un montant maximum de 6 000 € HT / an ;

LOT 2 : Fourniture de vêtements de travail pour le personnel d'entretien ménager, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et le personnel de restauration scolaire à la société **DESCOURS & CABAUD / PROLIANS ST ETIENNE – 3 rue Jean SNELLA – 42026 SAINT-ETIENNE** pour un montant maximum de 3 000 € HT / an ;

LOT 3 : Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel technique à la société **LE GANT ELGE – 10 rue des VAB – 42400 SAINT-CHAMOND** pour un montant maximum de 3 000 € HT / an ;

Les accord-cadres sont conclus pour une durée initiale d'un an à compter de la date de notification. Ils pourront être reconduits tacitement trois fois pour un an, pour une durée maximale de quatre ans.

- **De déclarer sans suite**, pour motif d'intérêt général, le **LOT 4 :** Fourniture de vêtements et d'accessoires pour la police municipale et les agents de circulation. Les deux offres reçues ont été jugées non satisfaisantes au regard des exigences du cahier des charges.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

The logo for SLO (Système de Liaison et d'Orientation) is displayed in blue and red.

ID : 042-214201865-20221201-DEC_2022_0080-AR

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de la Loire pour le contrôle de légalité.

Fait à Rive De Gier,
Le Maire,

Vincent BONY